



86160  
**Gençay**  
Vienne



Gençay, le 11 décembre 2020

**Place du Marché**

☎ 05.49.59.31.36- 📠 05.49.59.65.10

[mairie@gencay.fr](mailto:mairie@gencay.fr)

[www.gencay.fr](http://www.gencay.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 10 décembre 2020 à 20h00**

**1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2020.**

**Non approuvé – A représenter à la prochaine réunion de conseil**

**2. Convention pour l'étude d'aménagement du centre bourg et du centre ancien avec l'AT 86**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de l'étude d'aménagement du centre bourg et du centre ancien. Cette étude sera effectuée par l'AT 86.

L'objectif est de re-qualifier le centre bourg de Gençay, notamment à travers un calibrage des flux (doux, quotidiens, transit, lourds) et à ré-identifier des espaces publics stratégiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le lancement de cette étude et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

**3. Décision modificative n°12 – ESPACE PARAMEDICAL**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-205,33		
2313 (23) - 1095 : Constructions	205,33		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**4. Règlement intérieur des temps périscolaires**

Monsieur le Maire signale que depuis la réforme des rythmes scolaires il est nécessaire de reprendre le règlement intérieur existant de la garderie périscolaire. Il présente à l'assemblée la proposition de modification du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de modifier le règlement existant,
- d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire et l'Adjointe chargée des Affaires Scolaires à signer le document.

## **5. Désignation des membres des comités locaux d'EAUX DE VIENNE SIVEER**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle gouvernance du syndicat Eaux de Vienne SIVEER. A cet effet, il est nécessaire, à la demande du Syndicat, de désigner deux personnes au sein de l'instance dénommée « Comité local » afin de maintenir un lien de proximité fort avec l'échelon communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme à l'unanimité :

- Titulaire : Claude FERRON
- Suppléant : François BOCK

## **6. Présentation du projet de développement durable de Gençay 2020-2050**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de développement durable pour la période 2020-2050.

L'objectif est de végétaliser les rues soit en laissant des variétés de plantes pousser d'elles-mêmes ou soit en semant afin de diminuer l'aspect minéral de notre bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de ce projet et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

## **7. Présentation du nouveau site internet de la commune**

Pas de délibération

## **8. Questions diverses**

Pas de délibération

Le Maire, François BOCK